



**CSE  
DIRECTIONS  
TECHNIQUES**



# COMMISSIONS CSE BILAN 2018-2022

Comme chacun le sait, ou pas, plusieurs commissions viennent assister le CSE par un travail spécifique sur certains sujets.

**Quid du bilan après 4 ans de mandat ?**

## La commission temps partiel et cessation progressive d'activité

La commission temps partiel et cessation progressive d'activité se tient tous les trimestres. Elle permet d'évaluer le nombre d'agents en temps partiel et en cessation progressive d'activité, et de calculer le temps « libéré » par ceux-ci que l'on appelle « compensation \* ».

On le voit donc, suivant les années, la compensation des temps partiels n'est pas négligeable et permet à certains PRI ou directions d'embaucher.

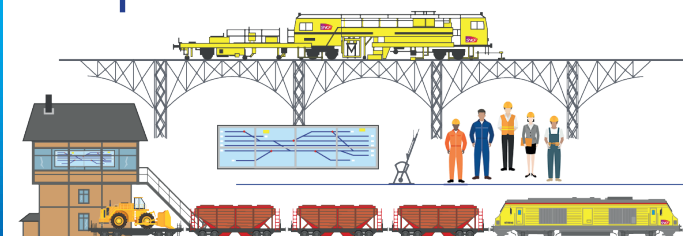
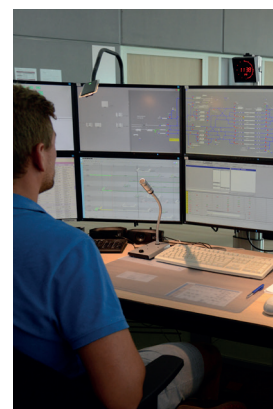
*\* Compensation : décompte de tous les temps partiels des établissements et si le total est supérieur à un équivalent temps plein, il y aura un poste à compenser. Sont privilégiés les sites sur lesquels les agents ont été fortement contributeurs.*

Cela permet d'octroyer des embauches supplémentaires aux entités dans lesquelles le nombre d'agents en temps partiel est le plus important :

- **En 2022** : 3 compensations \* au T1 et 1 au T2, soit un total de 4 compensations ;
- **En 2021** : 0 pour chaque trimestre, soit un total de 0 compensation ;
- **En 2020** : 4 au T1, 2 au T2, 1 au T3 et 1 au T4, soit un total de 8 compensations ;
- **En 2019** : 1 au T4, soit un total de 1 compensation.

L'UNSA-Ferroviaire veille à chaque commission à ce que les compensations soient réalisées sur les entités qui en ont besoin.

Les représentants de l'UNSA sont les seuls à avoir participé à tous les comités de suivi. Toutes leurs propositions ont été entendues.



**UNSA-Ferroviaire**

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis  
[federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

## La commission égalité professionnelle

Cette commission a un regard sur l'égalité femme/homme au sein de l'entreprise SNCF Réseau et se déroule tous les trimestres.

L'UNSA-Ferroviaire incite l'entreprise à plus d'égalité, car il a été remarqué un déséquilibre, principalement dans les postes à responsabilité chez les cadres et cadres dirigeants (aucune femme dans les dix plus hauts salaires de l'entreprise par exemple). Une vigilance toute particulière de l'UNSA est de mise lors des notations.

**Malgré l'insistance de l'UNSA-Ferroviaire sur le sujet, on note donc le peu d'efforts fournis par l'entreprise pour l'égalité femme/homme comme malheureusement dans beaucoup d'entreprises en France. Les représentants UNSA-Ferroviaire revendiquent, notamment, que les mesures concernant les femmes revenant de congés de maternité soient appliquées, quelle que soit la période de leur retour en activité.**

## La commission Travail et Handicap

Un accord RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) existe à la SNCF. Le dernier a été conclu pour la période 2022-2024.

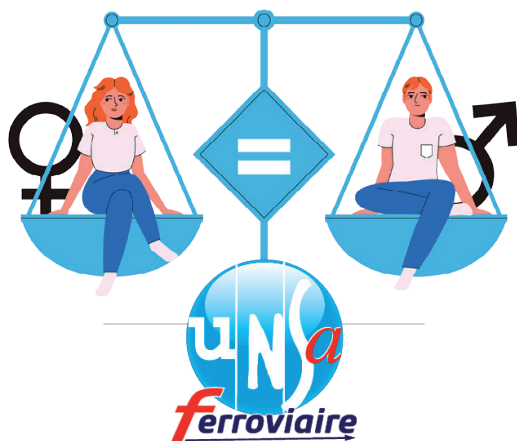
L'existence de cet accord, en grande partie due à la loi, impose la présence de 6 % de travailleurs handicapés.

Là encore, l'UNSA-Ferroviaire travaille pour que l'entreprise réponde aux obligations de la loi. Et là encore, l'entreprise est loin d'atteindre les objectifs avec seulement 70 embauches en 2021.

On constate que la situation des personnes en situation de handicap n'est pas suffisamment prise

en compte par l'entreprise, ce qui a été particulièrement le cas pendant le confinement. L'accord n'est pas suffisamment connu des salariés !

**L'UNSA-Ferroviaire a voté à l'unanimité pour la signature de ce 9<sup>e</sup> accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Cet accord, d'une durée de trois ans, sera aussi le dernier, conformément aux dispositions légales en vigueur. La délégation UNSA-Ferroviaire a donc tout fait pour que ses revendications soient entendues.**

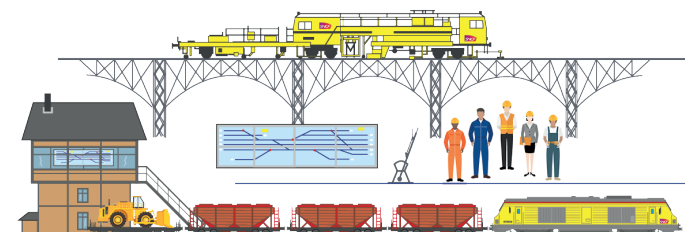


**Lors des tournées sur le terrain de l'UNSA, n'hésitez pas à vous manifester pour la prise en compte de vos besoins et les faire suivre d'actions concrètes.**

**POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS :** [csedt@unsa-ferroviaire.org](mailto:csedt@unsa-ferroviaire.org)

**POUR CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE :** <https://www.unsa-ferroviaire.org>

**POUR NOUS REJOINDRE ET ADHÉRER EN LIGNE :** <https://www.unsa-ferroviaire.org/com/page/1467>



**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES**

du 17 au 24 novembre 2022

*Je vote  
UNSA-Ferroviaire !*